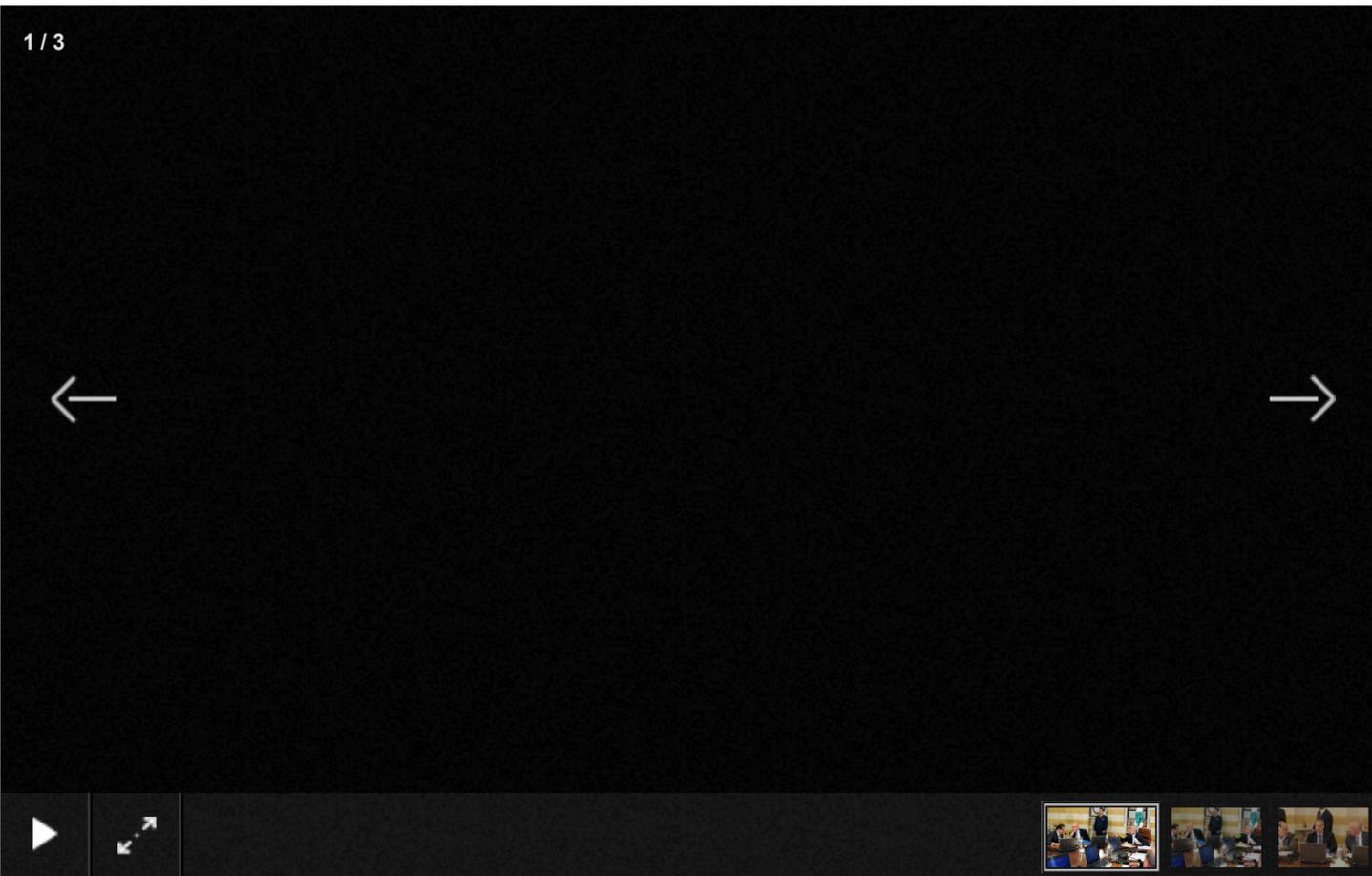


LIBAN

Un Conseil des ministres très zen approuve un premier paquet de nominations



LIBAN

OLJ

03/04/2014

C'est dans un climat de quiétude politique, venu parfaire l'atmosphère cordiale qui a prévalu hier à Tripoli entre Bab el-Tebbaneh et Jabal Mohsen, que le Conseil des ministres a approuvé hier une série de nominations, loin du tumulte qu'avait suscité ce dossier lors de la séance précédente, lundi dernier.

Le Conseil a ainsi approuvé les nominations suivantes : le juge Samir Hammoud – procureur général près la Cour de cassation ; le général Ibrahim Basbous – directeur général des FSI ; Faten Ali Younes – directrice générale des Affaires politiques et des Réfugiés ; Mansour Daou – mohafez du Liban-Sud ; Johnny Abou Fadel – directeur général de l'Office national de l'emploi ; le juge Ahmad Hamdane – président de la Cour des comptes ; Habib Merhi – inspecteur général de l'Inspection sanitaire, agricole et sociale, Hanna el-Amil – directeur général du Bureau du Liban-Sud pour la betterave sucrière ; Kamal Hayek – président du conseil d'administration et directeur général de l'EDL ; Lana Dergham – directrice générale de l'Institution libanaise de normalisation.

Comme par magie, les deux camps rivaux au sein du cabinet ont ainsi réussi à dégager une formule préservant les équilibres confessionnels et politiques, ce qui a donc permis de pourvoir à dix postes, cinq « musulmans » et cinq « chrétiens ». Il convient de signaler, dans ce cadre, que si l'entente sur les noms musulmans a été scellée avant la séance, il a fallu attendre en revanche la dernière minute pour que les parties chrétiennes s'entendent, elles, sur les noms chrétiens.

De source bien informée, le ministre des Affaires étrangères, Gebran Bassil, aurait ainsi multiplié les contacts pour obtenir une représentation équitable de toutes les parties dans ce paquet de nominations. C'est d'ailleurs à cette fin qu'il se serait réuni avant la séance avec le président de la République, Michel Sleiman, en présence du ministre de la Culture, Rony Araiïji.

Les nominations ont donc été approuvées à l'issue d'un accord consensuel, sans recours au vote. Le ministre de l'Industrie, Hussein Hajj Hassan, avait d'ailleurs annoncé la couleur avant la réunion, en affirmant qu'il s'agit d'un cabinet d'unité nationale, et que, par conséquent, toutes les décisions devraient être prises par consensus. M. Hajj Hassan a d'ailleurs estimé que si le cabinet avait accompli son devoir avant la séance du Conseil des ministres, les nominations n'auraient pas tardé à voir le jour.

Le président de la République et le Premier ministre Tammam Salam avaient demandé auparavant à chacun des ministres de présenter une liste des postes vacants au sein des institutions et des administrations relevant de son ministère, ainsi qu'une proposition de trois candidats pour chaque poste, dans le respect du mécanisme prévu pour les nominations.

Selon le ministre de l'Éducation, Élias Bou Saab, un travail considérable aura ainsi été accompli par le cabinet, qui devrait poursuivre ses efforts dans la même direction, afin que les nominations soient équitablement réparties entre toutes les communautés. Cette équité dans la répartition a d'ailleurs été soulignée par le ministre du Travail, Sejaan Azzi.

La prochaine séance devrait ainsi permettre de nommer un remplaçant à Fady Aramouni, dont la démission de la Caisse des déplacés a été acceptée, ainsi qu'un nouveau directeur au Conseil de la Fonction publique. Le ministre de l'Intérieur, Nouhad Machnouk, envisagerait également de proposer des noms pour des postes de mohafez lors de la séance qui suivra le prochain Conseil des ministres.

Le ministre de la Justice, Achraf Rifi, s'est de son côté félicité de la complémentarité entre le retour au calme sécuritaire à Tripoli et l'apaisement en Conseil des ministres, estimant qu'il fallait tirer profit de cet instant d'entente entre les parties pour permettre un retour à la normale à l'échelle nationale et relancer l'action des institutions. M. Rifi a invité les ministres à accélérer la procédure de prospection des noms afin de remplir le plus rapidement possible les postes vacants au sein des administrations.

Pour sa part, le ministre du Tourisme Michel Pharaon a déploré « l'injustice » dont a été victime la communauté grecque-catholique lors des nominations diplomatiques effectuées par le cabinet précédent, estimant que les ministres grecs-catholiques du cabinet Mikati assumaient la responsabilité de ce manquement. Selon M. Pharaon, le vide dans seulement trois des cinq postes revenant aux grecs-catholiques avait été comblé à l'époque. « Il est inacceptable que ce déséquilibre ne soit pas corrigé », a-t-il souligné. Le ministre Bassil aurait approuvé et soutenu la proposition de M. Pharaon.

Le pétrole

Même le différend sur les deux décrets relatifs au pétrole n'a pas réussi à briser le climat convivial de la séance. Au terme d'un exposé sur écran télévisé de la part de l'autorité administrative du secteur du pétrole sur les deux décrets relatifs au dossier du pétrole, l'un définissant les blocs off shore et l'autre approuvant le contrat d'exploration et de production, le Conseil des ministres a chargé une commission ministérielle d'étudier les deux dossiers en profondeur et de soumettre un rapport lors de la prochaine réunion du cabinet, qui aura lieu mardi prochain.

Présidée par le Premier ministre Salam, la commission comprend également les ministres de la Défense Samir Mokbel, des Affaires étrangères Gebran Bassil, de l'Énergie Arthur Nazarian, de l'Environnement Mohammad Machnouk, de la Santé Waël Abou Faour, des Finances Ali Hassan Khalil, de l'Économie Alain Hakim, et des Travaux publics et des Transports Ghazi Zeaïter.

Le ministre Bassil, qui avait à plusieurs reprises réclamé que ces dossiers soient examinés et approuvés plus rapidement « pour que le Liban respecte ses engagements à l'étranger », a quitté la séance durant les discussions, en raison d'une apparition télévisée qu'il devait faire...

Tripoli

Le Conseil des ministres a en outre évoqué les retombées positives de la mise en application du plan sécuritaire à Tripoli. Un exposé a d'ailleurs été fait à ce sujet durant la séance par les ministres de la Défense et de l'Intérieur, qui ont insisté sur le caractère durable de l'opération, « qui ne sera pas saisonnière ». Les deux ministres ont souligné que l'armée et les FSI, qui ont œuvré en coordination totale, avaient réussi à restaurer le prestige de l'État et à installer un climat de sécurité et de stabilité en appliquant les mandats d'arrêt à l'encontre des personnes recherchées par la justice.

Le ministre Rifi a lui aussi exprimé sa satisfaction à ce niveau, soulignant, avant le début de la séance, que « les canaux de dialogue seront bientôt rouverts avec le Hezbollah, afin de protéger le pays et l'unité nationale ». « Ils n'ont d'ailleurs jamais été interrompus », a-t-il noté, précisant que le plan de sécurité pour Tripoli serait accompagné d'un plan économique et de développement pour la ville. Le président Sleiman aurait d'ailleurs chargé le Haut-Comité de secours d'évaluer les dommages subis par la ville pour venir en aide aux habitants. Achraf Rifi a enfin souligné que le plan sécuritaire pour la Békaa sera mis au point une fois que celui de Tripoli s'achèvera, afin de lutter contre les opérations de rapt, de vol de voitures et de falsifications de documents, « dans un climat de coordination politique ».

Lire aussi

Sleiman : « Le président doit être issu d'une ligne politique dont l'allégeance va entièrement au Liban »

Le projet de loi sur les journaliers d'EDL enfin approuvé par le Parlement

[Espoir sérieux à Tripoli : après le « Jabal », l'armée à Bab el-Tebbaneh](#)

[Grille des salaires : entre implosion et bouleversement économique](#)

[RETOUR À LA PAGE "LIBAN"](#)